

**SERVICE PUBLIC**  
**D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU**  
**Clunisois**  
**(SPANC du CLUNISOIS)**

---

**Rapport de présentation du Débat  
d'Orientation Budgétaire.**

**Exercice 2019**

**Présenté conformément à l'article L.2312-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service.....	3
1.1) Organisation administrative du service .....	3
1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif .....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	3
1.4) Mode de gestion du service .....	4
1.5) Tableau des effectifs.....	4
2) Orientations budgétaires 2019.....	4
2.1) Résultats prévisionnels 2018 .....	4
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2019.....	5
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2019.....	5
2.3.1) Charges de structures :.....	5
2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs : .....	5
2.3.3) Marché de vidange : .....	6
2.3.4) Opération réhabilitation : .....	6
2.3.5) Autres dépenses :.....	7
2.3.6) Recettes des redevances ANC 2019 : .....	7
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :.....	8
2.4) Engagements pluriannuels.....	8
3) Etat de la dette .....	8

## 1) Structure et présentation du service

### *1.1) Organisation administrative du service*

Le syndicat mixte regroupe les communes de Ameugny, Bergesserin, Bonnay, Bray, Buffières, Bussièrès, Burzy, Château, Chériset, Chevagny-sur-Guye, Chiddes, Chissez-les-Mâcon, Cluny, Cortambert, Cortevaix, Curtil-sous-Buffières, Flagy, Jalogny, Joncy, La Guiche, La Vineuse-sur-Frégande, Lournand, Massilly, Mazille, Passy, Pressy-sous-Dondin, Saily, Saint André-le-Désert, Sainte Cécile, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint-Martin-la-Patrouille, Saint Vincent-des-Prés, Saint-Ythaire, Salornay-sur-Guye, Sigy-le-Chatel, Sivignon, Taizé, et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Bourgvilain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Germolles-sur-Grosne, Matour, Montmelard, Navour sur Grosne, Pierreclos, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Pierre le Vieux, Saint Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy, Vérosvres).

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 les communes de Brandon, Clermain et Montagny sur Grosne ont fusionné pour devenir Navour sur Grosne.

Le territoire du SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2019 comprend donc 56 communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les statuts du SM SPANC ont été modifiés, les délégués représentants de chaque commune au syndicat sont représentés par un délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

### *1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif*

Le service public d'assainissement non collectif dessert, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, près de 15 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 900.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est près de 6 400, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### *1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)*

Le SPANC du Clunisois assure :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.
- Depuis le 10 juin 2014, convention de mandat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

### 1.4) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 2 pour la partie technique, représentant 2 équivalents temps plein.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction (2h hebdomadaire) et 1 poste de secrétariat / comptabilité (5 h hebdomadaire).

### 1.5) Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs prévisionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	
Agent de Maîtrise	1	0	0	1	
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	
Adjoint Technique	0	1	+1	1	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	1	0	0	1	1
<u>TOTAL</u>	3	1	+1	4	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	1	-1	-1	0	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	4	0	0	4	2

Au 1er Novembre 2018 l'agent non titulaire remplaçant du poste de Technicien a été intégré aux effectifs par voie de mutation en tant qu'Agent Technique.

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise qui peut prétendre au grade de Technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Il est proposé de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

## 2) Orientations budgétaires 2019

### 2.1) Résultats prévisionnels 2018

Les résultats prévisionnels du budget 2018 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement prévisionnel 2018 : 9 713,39 €.

(rappel reports d'excédents 2017 de 18 782,44 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 28 495,83 €.

- excédent d'investissement prévisionnel 2018 : 27,29 € (rappel reports d'excédents 2017 de 26 460,35 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 26 487,64 €.

## 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2019

Les amortissements de subventions sont de 0 €.

Les dotations aux amortissements sont de 1 352 €.

FCTVA 2019 (investissements 2017) : 85,32 €.

Sur 2019 un achat de module complémentaire cadastre du logiciel Cartajour actuel est prévu. Le coût prévisionnel est de 1 350 €.

Au regard de 27 924,59 € à inscrire en recettes d'investissement, les compléments de dépenses pour équilibre sont donc de 26 574,59 €.

## 2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2019

### 2.3.1) Charges de structures :

Les charges de structures 2019 seront de l'ordre de 22 800 € (21 000 € identiques à 2018 + 1800 € de report de crédit non mandatés en 2018 du fait des demandes de vidanges plus importantes que le prévisionnel et qui a décalé le paiement d'une partie des remboursements logiciels, téléphone, copieur au SIRTOM sur 2019).

### 2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Dépenses salariales 2018</u>	<u>Dépenses prévisionnelles 2019</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Observations</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	<b>70</b>	<b>44 701,54 €</b>	<b>76 346</b>	Néant	
Adjoint Technique	35	5 685,42 €	34 673	Néant	Intégration par mutation au 1 <sup>er</sup> novembre 2018
Agent de Maîtrise (Ou Technicien territorial)	35	39 016,12 €	41 673		
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	<b>7</b>	<b>6 616,22 €</b>	<b>6 080</b>		
Ingénieur	2	3 089,16 €	2 530	Néant	Absence pour maladie du Directeur
Rédacteur	5	3 527,06 €	3 550	Néant	
<u>TOTAL</u>	<b>42</b>	<b>51 317,76 €</b>	<b>46 355</b>		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	<b>0</b>	29 988,15 €	0,00 €	Néant	
<u>TOTAL GENERAL</u>	<b>77</b>	<b>81 305,91 €</b>	<b>82 426</b>		

Les charges générales de personnel (masse salariale + formation + médecine préventive + action sociale) sont en légère hausse de 1,9 % (84 000 €) par rapport au réalisé 2018 (82 430,45 €), incluant les évolutions des carrières des agents et les évolutions des cotisations. La mise en place d'un programme de formation des agents est à prévoir.

### 2.3.3) Marché de vidange :

Le nombre de dossiers de demande de vidange pour 2018 est de 231. L'estimation des vidanges pour 2019 est de 192 compte tenu du fait de l'évolution du territoire et en faisant la moyenne du nombre de vidanges réelles entre 2017 et 2018. Le coût moyen estimé est de 149 €. Le budget global est donc de 28 608 €.

Les recettes liées sont d'un montant équivalent majoré du coût administratif par dossier (25 € \* 192 = 4 800 €), soit 33 408 €.

### 2.3.4) Opération réhabilitation :

Les mouvements budgétaires liés à cette opération sont en décalage d'une année budgétaire au moins par rapport aux dépôts et réalisations des travaux.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations et de la contractualisation avec l'Agence de l'eau, une aide de 250 € par dossier de réhabilitation est donnée au SPANC pour le suivi administratif de l'opération.

Pour les conventions 2014, 16 dossiers ont été envoyés pour instruction à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur le dernier trimestre. Ces dossiers sont intégralement soldés sur 2015 (48 000 € versés aux demandeurs et 4 000 € au SPANC pour le suivi administratif).

Pour la convention 2015, il a été déposé 75 dossiers de réhabilitation (sur 80 ouverts), soit une aide globale de 225 000 € versée aux demandeurs (153 000 € versés sur le budget 2016, 54 000 € versés en 2017 et 18 000 € versés sur le budget 2018). A noter que pour 7 de ces dossiers, les recettes ont été encaissées sur 2016 et le reversement s'est réalisé sur le budget 2017 (variation de 21 000 € entre le budget 2016 et le budget 2017). Pour le suivi administratif, 18 750 € ont été versés au SPANC (8 250 € sur le budget 2016, 9 000 € sur le budget 2017 et 1 500 € sur le budget 2018). Il reste donc pour cette convention 5 dossiers à solder, qui vont être inscrits au budget 2019 soit 15 000 € + 1 250 €.

Pour la convention 2016, 80 dossiers sont possibles. 12 dossiers ont été clôturés et payés sur le budget 2017 (36 000 € versés et seulement 1 000 € pour le volet administratif (4 dossiers). 2 000 € pour le volet administratif versés en 2018 (pour 8 dossiers).

En 2018, 28 dossiers ont été clôturés et payés sur le budget 2018 (45 000 € / 15 dossiers + 39 000 € / 13 dossiers). Pour le volet administratif 15 dossiers ont été versés soit 3 750 €. Reste à percevoir le volet administratif de 13 dossiers à 250 € soit 3 250 € qui vont être versés en 2019.

Il est prévu une clôture pour 40 dossiers supplémentaires, soit (120 000 € + 10 000 €) pour 2019.

Pour la convention 2017, 7 dossiers sont possibles selon les nouvelles dispositions à savoir 3 300 € d'aides et 300 € de participation pour le volet administratif (avec obligation pour l'utilisateur de produire une étude préalable réalisée par un bureau d'étude spécifique). Pour 2018, 3 dossiers ont été clôturés (soit 9 900 € + 900 €). Pour 2019, 4 dossiers sont à clôturer soit 13 200 € + 1 200 € pour le volet administratif.

Année	Nombre total de dossier	Opération terminée (solde financier et administratif perçus)	Opération en cours (en attente de solde administratif)	Opération en cours (en attente de versement du solde financier - 3000 €)	Opération en cours (travaux faits - solde financier à envoyer)	Travaux en attente	Demande d'autorisation en attente de validation
2014	16	16					
2015	80	75			2	3	
2016	80	27	28	13	1	10	1
2017	7	3			4		

L'inscription globale est donc de 148 200 € pour les dépenses et 163 900 € pour les recettes.

### 2.3.5) Autres dépenses :

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 27 000 € permettant d'avoir une provision pour anticiper des demandes nouvelles de dossiers de vidange ou de réhabilitation.

### 2.3.6) Recettes des redevances ANC 2019 :

*Objectifs 2019 :*

*380 contrôles dont 100 ponctuels (vente ou hors programmation)*

*90 contrôles neuf*

*90 dossiers neuf*

Pour rappel les dossiers réalisés sur 2018 (au 31 décembre) :

- 171 contrôles dont 170 ponctuels
- 135 contrôles neuf
- 124 dossiers neuf

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances. Cette méthodologie se base sur le suivi de l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

*A noter : la série INSEE 0000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759968>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre 2017 avec la valeur de 102,22.

c) Mois pris comme référence pour le calcul de d'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2018) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

La formule du coefficient d'indexation pour l'année n proposé est donc le suivant :

$$((I \text{ Référence} - I \text{ Base}) / I \text{ Base}) * 100$$

En application de cette formule de révision, le coefficient pour 2019 est de :  $((103,17 - 102,22) / 102,22) * 100 = 0,929 \%$

*I Référence : 103,17*

*I Base : 102,22*

Il est donc proposé de majorer les redevances sur l'année 2019 de 0,93 % en application de la formule de révision et en appliquant la méthode de l'arrondi à l'unité supérieur ou inférieur.

Les montants des redevances 2019 proposés sont donc de :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, 352 € T.T.C. : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :
- paiement de la somme de 151 € T.T.C. pour l'étude du dossier technique,
- paiement du solde de 201 € T.T.C. pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.
- pour la première visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 119 € T.T.C.
- pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 119 € T.T.C.
- pour les visites ponctuelles (type vente de maison, visite hors programmation) : 201 € T.T.C.

Les recettes de 2019 calculées sur la base de ces redevances sont estimées à 84 900 €.

A noter que se rajoute en recettes une somme de 3937 € correspondant à des dossiers réalisés sur le terrain en 2018 mais finalisés sur 2019.

### 2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :

Les soutiens de L'Agence de l'eau sont terminés.

### 2.4) Engagements pluriannuels

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'opération pluriannuelle engagée.

## 3) Etat de la dette

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'emprunts en cours. L'état de la dette fait apparaître le montant correspondant à la ligne de trésorerie ouverte en 2007:

	Rappel 2009	Rappel 2010	Rappel 2011	Rappel 2012	Rappel 2013	Rappel 2014	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018	Rappel 2019
Encours de la dette au 31 décembre	59 000	35 000	35 000	35 000	20 000	10 000	10 000	0	0	0	0
Remboursements au cours de l'exercice	0	24 000	0	0	15 000	10 000	0	10 000	0	0	0
Intérêts	852.38	440.74	701.33	802.97	785.37	501.31	408.13	24.72	0	0	0

Cette ligne de trésorerie est soldée en 2016.